DÉPARTEMENT D<u>U NOR</u>D

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

OBJET:
24. PERSONNEL
COMMUNAL. MISE À
DISPOSITION
D'AGENTS

COMMUNAUX.

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉUBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le Affiché le 10: 050 215004004-20210614

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/20

L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix-hul-meures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président — Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra — M. BAUDRY José — Mme BEURAERT Martine — M. MORVAN Hervé — Mme BOULENGER Delphine — M. SERE Soarey Idriss — Mme BILLIAU Marie-Françoise — M. LAPIERRE Julien — M. MOUILLE Julien — Mme QUIQUE Corinne — M. VERMEESCH Olivier — Mme BLANQUART Marine — M. DECREUS Christophe — Mme MARMINION-OBERT Nadine — M. DELFLY Jean-Louis — M. ROBBE Jean-Pierre — Mme LORPHELIN Martine — M. LORIDAN Bernard — Mme PETITPRET Sabine — M. TIMLELT Frédéric — M. BEZILLE Marc — Mme FLAMENT Laëtitia — Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS: M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie donnant procurations respectives à M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune met à disposition pour la CCFL un bibliothécaire pour exercer les missions de coordinateur sur le réseau de lecture publique : l'Esperluette.

Cette convention de mise à disposition est arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler à raison de 10 h 30 par semaine pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Aussi, le conseil municipal se voit informé de la mise à disposition d'un attaché contractuel du CCAS à la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, à raison d'un de 17 h 30 par semaine, pour assurer le pilotage du pôle périscolaire – service animation famille.

Le conseil municipal se voit informé des modalités de ces mises à disposition, reprises dans les conventions annexées à la délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdin Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire

Joël DUYCK

## Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

. | |